

ARRÊTÉ : N° 482

INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT

Considérant, que dans le cadre des festivités du Corso, et compte tenu de la situation nationale actuelle, il convient de prendre les mesures nécessaires à la sécurisation des festivités du Corso.

Considérant, qu'en raison de l'organisation du Corso les 1^{er} et 8 mai 2019 et notamment la mise en place de blocs de pierre sur le parcours du défilé, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions afin de permettre le bon déroulement de ces manifestations et d'éviter tout risque d'accident.

Le stationnement est interdit du lundi 15 avril au vendredi 17 mai 2019 de 8h à 18h à hauteur des intersections suivantes :

- rue de la Tuilerie / rue Marius Laurez
- rue Marius Laurez / place Honoré Roques
- rue Pierre et Auguste Massaloup / rue Marius Laurez
- boulevard Maréchal Foch
- rue du Docteur Magne
- rue Paul Doumer / boulevard du Port
- rue François Besse / rue Pépin
- boulevard des Repmarts / rue de la Parée
- rue Méril Poujade
- RD 613 rond-point de Renault / chemin de l'Escouladou
- rue du Port / place Camille Vidal
- boulevard du Port / place Camille Vidal
- boulevard du Port / rue Privat
- rue Gaffarot
- rue des Tonneliers / quai Augustin Descournut
- quai Augustin Descournut / place Camille Vidal
- quai Baptiste Guitard / place Camille Vidal
- rue Privat/quai Baptiste Guitard
- rue Mathieu / boulevard du Port
- rue Antonin Bouliech / boulevard du Port
- rue des Salins / boulevard du Port
- rue Danton / rue de la République
- rue Sadi-Carnot
- rue Garibaldi (à hauteur de la barrière)
- rue Garibaldi (entre les halles et la mairie)
- rue de Girard / rue Victor Hugo
- rue Victor Hugo / RD 613 (rond-point de Renault)
- rue Paulin Arnaud / quai Augustin Descournut

ARRÊTÉ : N° 483

DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DU MARCHÉ

Considérant, qu'en raison de l'organisation du Corso de la ville de Mèze, se déroulant les 1^{er} et 8 mai 2019, il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre le déroulement de la manifestation et éviter tout risque d'accident.

Par suite de l'occupation de l'esplanade par les forains, les commerçants non sédentaires seront déplacés rue Pépin, place Méril Poujade et rue de la Parée, Ces mesures s'appliquent, dimanche 29 avril 2019, jeudi 2 mai 2019 et dimanche 5 mai 2019, de 5 heures à 14 heures.

Le stationnement et la circulation sont interdits rue Pépin, place Méril Poujade, rue de la Parée, dimanche 28 avril 2019, jeudi 2 mai 2019 et dimanche 5 mai 2019, de 5h à 14h.

La circulation est interdite rue de la République, rue Danton, dimanche 28 avril 2019, jeudi 2 mai 2019 et dimanche 5 mai 2019, de 5 heures à 14 heures.
L'accès est interdit, boulevard des Remparts, sauf aux riverains.

La sortie du boulevard des Rempart accédant sur la rue de la parée est interdite Ces mesures s'appliquent, dimanche 28 avril 2019, jeudi 2 mai 2019 et dimanche 5 mai 2019, de 5 heures à 14 heures.

ARRÊTÉ : N° 484

DÉPLACEMENT TEMPORAIRE DU MARCHÉ AUX PUCES

Considérant, qu'en raison de l'organisation du Corso de la ville de Mèze, se déroulant les 1^{er} et 8 mai 2019, il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre le déroulement de la manifestation et éviter tout risque d'accident.

Par suite de l'occupation de l'esplanade par les forains, les marchés aux puces sont déplacés les samedis 27 avril et 4 mai 2019, place Aristide Briand.

Le stationnement est interdit rue Paul Entéric, rue du Docteur Magne depuis l'angle du Bd du Port jusqu'à l'angle de la rue de la République et rue de la République depuis l'angle de la rue du Docteur Magne jusqu'à l'angle de la rue Garibaldi, les samedis 27 avril et 4 mai 2019, de 7h à 14h.

ARRÊTÉ : N° 488

INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT PLACE DES TONNELIERS

Considérant, qu'en raison de l'organisation du Corso les 1^{er} et 8 mai 2019 et notamment l'installation d'un barnum place des Tonneliers, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions afin de permettre le bon déroulement de cette opération et d'éviter tout risque d'accident.

Le stationnement est interdit sur le parking des Tonneliers, sur les quatre premières rangées, du mercredi 24 avril 2019 6h au jeudi 9 mai 2019 20h. La mise en place de plots béton ainsi que de barrières Heras sera effectuée autour du barnum afin de le sécuriser et de le privatiser.

Les places de stationnements situées à proximité immédiate du barnum seront réservées par barrières à l'usage exclusif des professionnels autorisés à s'installer.

ARRÊTÉ : N° 502

INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION DES PIÉTONS PLACE CAMILLE VIDAL

Considérant, qu'il est nécessaire en raison de l'installation d'une tribune nécessitant l'apport et la mise en place de matériel important pendant la période comprise entre le mardi 23 avril et le vendredi 26 avril 2019, d'interdire la circulation des piétons sur la place afin de permettre le bon déroulement de ces opérations et éviter tout risque d'accident

La circulation des piétons est interdite Place Camille Vidal du mardi 23 avril 2019, 12h au vendredi 26 avril 2019, 19h.

ARRÊTÉ : N° 503

INTERDICTION TEMPORAIRE DE CIRCULATION

Considérant, qu'il s'avère nécessaire, en raison de l'arrivée des forains le jeudi 25 avril 2019, d'interdire le stationnement chemin du Moulin à Vent, afin de permettre le bon déroulement de cette opération et éviter tout risque d'accident.

Le stationnement est interdit chemin du Moulin à Vent, jeudi 25 avril 2019, de 6h à 15h.

Seuls les forains sont autorisés à stationner avec leurs véhicules en ce lieu. Par dérogation, les véhicules de plus de 5.5 T participant au « Corso fleuri » de la ville de Mèze sont autorisés à emprunter à titre exceptionnel le chemin de l'Escouladou, rue Méril Poujade et rue Ronzier, le jour d'arrivée et de départ.

ARRÊTÉ : N° 504

INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Considérant, qu'en raison de l'organisation du Corso les mercredis 1^{er} et 8 mai 2019, il est nécessaire de prendre toutes les dispositions afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation et d'éviter tout risque d'accident.

Le stationnement et la circulation sont interdits les 1^{er} et 8 mai 2019, de 7h à 19h, sur l'ensemble des parkings suivants :

- parking du boulodrome, situé chemin de l'Étang
- parking des Remendeurs, situé chemin de l'Étang

La circulation est interdite les mercredis 1^{er} et 8 mai 2019, de 9h à 19h, les lieux suivants :

- parking de la Capitainerie, ainsi que le quai Baptiste Guitard dans sa partie située après le croisement de la rue Privat.

La circulation et le stationnement sont interdits les mercredis 1^{er} et 8 mai 2019, de 7h à 19h sur le circuit des Corsos défini par les artères suivantes :

Chemin de l'Escouladou, chemin de l'Étang, rue de la Parée, place MÉRIL Poujade, rue Pépin, rue Sadi-Carnot, rue Paul Entéric, rue du Docteur Magne, place Honoré Roques, Boulevard du Port, Place Camille Vidal, chemin de l'Étang, rue Privat ainsi que l'impasse de la crèche, quai Baptiste Guitard ainsi que le parking du jardin Montet.

Toutes les rues accédant au parcours des « Corsos » sont interdites à la circulation les 1^{er} et 8 mai 2019, de 11h à 19h.

Le stationnement est interdit sur les places de parking, face au n° 37 et 39 Bd du Port, (côté restaurant le Pirate), sur toute la partie située entre la rue Privat et la Place Camille Vidal, les 1^{er} et 8 mai 2019, de 7h à 20h.

La circulation est interdite les mercredis 1^{er} et 8 mai 2019, de 19h à 3h, rue des Tonneliers, depuis l'entrée du parking jusqu'au quai Augustin Descournrut, afin de sécuriser l'entrée de « la Bodega ».

Du lundi 15 avril au vendredi 17 mai 2019 de 08h00 à 18h00, des plots de bétons seront entreposés de part et d'autre à chaque intersection des carrefours constituant le défilé du corso des mercredis 1^{er} et 8 mai 2019.

La mise en place des plots bétons destinés à la sécurisation des Corsos sera effectuée sur les emplacements prévus à partir de 8h par les Services Techniques. L'enlèvement de ces plots sera effectué progressivement en fonction de l'avancée du défilé ainsi que des besoins de sécurisation.

Les plots béton de la rue Paulin Arnaud et de la rue des Tonneliers seront maintenus sur place et enlevés ultérieurement afin de sécuriser l'entrée de la « Bodega » située sur la place des Tonneliers.

ARRÊTÉ : N° 491

INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Considérant, qu'en raison de l'organisation de la cérémonie du « 8 Mai 1945 », il est nécessaire de prendre toutes les dispositions utiles afin d'éviter tout risque d'accident.

Le stationnement est interdit place Aristide Briand, soit, rue de la République, rue du Docteur Magne, rue Paul Entéric et rue Garibaldi de l'angle de la rue de la République jusqu'à l'angle de la rue Paul Entéric, mercredi 8 mai 2019, de 6h à 13h. La circulation est interdite par intermittence sur le parcours du défilé, soit, place Aristide Briand, Bd Maréchal Foch, avenue du Général de Gaulle, rue E et J Massal et rue des Adieux, mercredi 8 mai 2019, de 10h à 12h.

Le stationnement est interdit rue des Adieux, sur les emplacements situés à hauteur du parvis du cimetière, mercredi 8 mai 2019, de 8h à 13h.

ARRÊTÉ : N°460

RÉGLEMENTATION EXCEPTIONNELLE DE LIMITATION DES VENTES D'ALCOOL AUX ALCOOLS DE 3^{ème} CATÉGORIE

A titre dérogatoire la vente d'alcools sera limitée à ceux rentrant dans la classification de 3^{ème} classe pour les débits de boissons et bars, installés sur: l'Esplanade, le Port, la plage, place A Briand, le Mas de Garric les 1^{er} mai et 8 mai 2019, de 20h au lendemain 1h.

Les responsables d'établissements autorisés à s'installer sous le chapiteau situé au parking des Tonneliers dans le cadre de la « Bodega » du 1^{er} et 8 mai 2019, procéderont à la fermeture de leur établissement conformément à la charte de la « Bodega du Corso » signée par chaque propriétaire.